

Bulletin du Cercle de Bourbon pour une constituante

numéro I - Avril 2021 / Floréal An CCXXIX

En 2022, plutôt qu'un président de la République,
élysions une constituante au suffrage universel !



Au fait, savez-vous quand a été déclarée
la République française ?

(Réponse quelque part dans ce numéro)

SOUVERAINETE

La Politique ? C'est créer et faire vivre les institutions qui régissent notre société, notre vivre ensemble. Mais qui est souverain des décisions à prendre concernant l'organisation de ces institutions... ? Qui décide ? Une seule personne ? Une oligarchie ? L'ensemble des citoyens ? Selon l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789 (préambule de la Constitution de 1958, Ve République): « **Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.** »

Nation et Peuple sont synonymes au XVIIIe s. et la souveraineté est ici définie comme populaire. Elle réside « essentiellement » (uniquement) dans le peuple. La seconde phrase de l'article précise : « nul ne peut l'exercer sans son consentement exprès. » Or Emmanuel Macron a-t-il été mandaté pour nous gouverner ?

La Souveraineté populaire a donc été déclarée dans la DDHC de 1789 mais est-elle réalisée ? Qui décide réellement des lois ? Des orientations économiques ? De faire la guerre ou la paix ? Des réponses à apporter face aux défis écologique, social, économique et politique ? Dans la mesure où le pouvoir réside dans la Nation, dans la souveraineté populaire, est-il normal que le président et son entourage (le pouvoir exécutif) soient les seuls à décider pour l'ensemble des citoyens ? Car qui a accès aux grands débats qui concernent l'organisation de nos institutions ? Qui peut réellement débattre d'une autre grande question qui devrait nous appartenir en propre : Quel est le but de la société ? A qui appartient-il de répondre à toutes ces questions, si ce n'est à l'ensemble des citoyens réunis en assemblée ?

Le Souverain, c'est l'ensemble du corps politique, c'est moi, c'est toi, c'est nous.

Partout en France, dans les villages et les quartiers, rassemblons-nous et imposons la création d'Assemblées Primaires !

EDITORIAL

Le temps fort, la grande messe présidentielle de la Ve République approche. Les politiciens de métier sont déjà en campagne (de guerre). En mai 2022, les citoyens vont à nouveau être appelés à se prononcer par les urnes pour choisir leur monarque pour cinq ans, croyant en toute sincérité exercer pleinement leur souveraineté, leur liberté de choix, et que leur vote leur permettra de s'exprimer. C'est un leurre. C'est un simulacre.

En effet, élire le chef de l'Etat au suffrage universel est une imposture. La démocratie et la République ont été confisquées. Il n'est que le représentant de la nation, du peuple donc, et n'a pas vocation à exercer les pleins pouvoirs. C'est dans l'assemblée législative que réside la souveraineté du peuple. Le président de l'exécutif devrait être responsable devant elle, devant nous.

Ce sont nos députés, nos mandataires, qu'il nous faut élire au suffrage universel, et non les membres du gouvernement, qui ne sont que les exécutants des décisions prises par l'assemblée nationale, l'assemblée populaire. Elire un président de la République au suffrage universel, ainsi que nous l'impose la constitution de la Ve République, est une supercherie conçue pour aliéner le peuple et le priver de sa souveraineté. Exigeons et imposons l'élection d'une assemblée constituante !

En ce 150ème anniversaire de la Commune, rendons hommage aux quelque 100 000 hommes, femmes et enfants déportés ou assassinés dans les rues de Paris ou de province pour avoir tenté le rêve d'une République démocratique et sociale.

PEUT-ON ECHAPPER A LA POLITIQUE ?

Nous sommes nombreux à nous sentir dépossédés d'un quelconque contrôle sur nos vies et notre avenir. Beaucoup d'entre nous se désintéressent de la chose publique. Nous ne nous sentons pas libres d'influer sur le cours de notre vie. Nous nous sentons dépossédés de notre souveraineté.

Ce rejet de la politique est naturel et compréhensible mais ce désamour concerne en fait plutôt les politiciens et les politiques libérales menées depuis tant d'années (quels que soient les gouvernants) que la politique en soit.

Car aussi naturelle à l'homme que le rire, l'art ou l'amour, la politique n'est rien d'autre que l'organisation de l'ensemble des règles qui régissent notre vivre-ensemble, nos institutions, et la nature de celles-ci.

Prétendre s'y soustraire ne fait donc pas de sens, c'est même impossible.

La liberté en société suppose que chacun d'entre nous participe à l'élaboration des lois et consente aux lois que nous nous donnerons.

Il appartient donc à chacun d'entre nous de prendre part au débat, d'exercer sa citoyenneté et d'affirmer pleinement sa souveraineté.

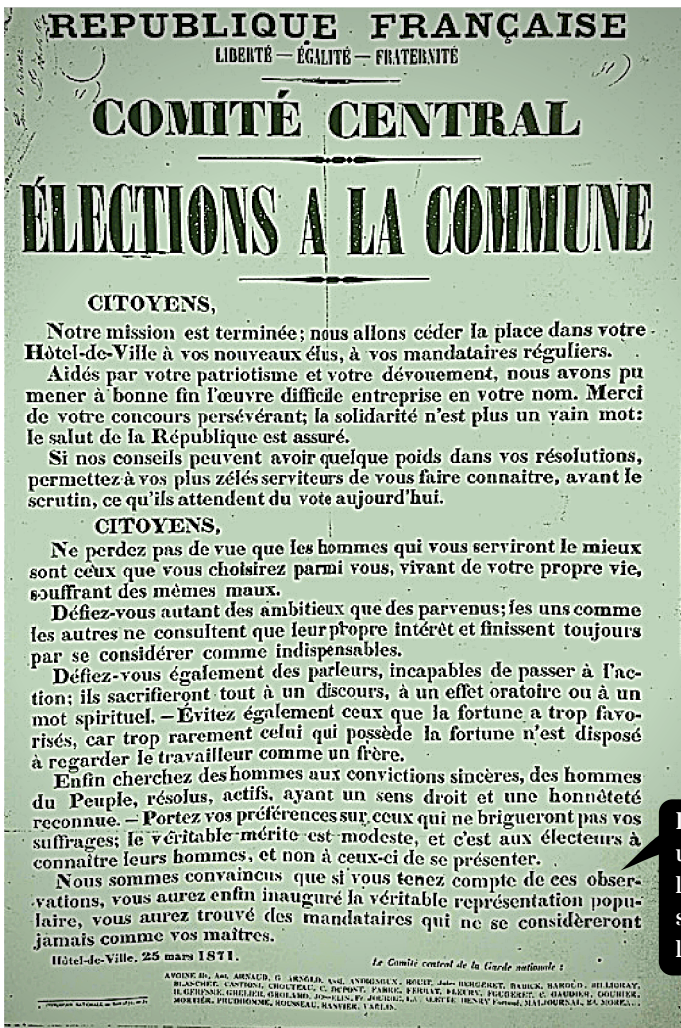
Nous sommes tous concernés ! Intéressez-vous à la politique, parce que la politique s'intéresse à vous!

COUP DE GUEULE ASSEZ DE VIOLENCE !!! La police nationale est la police du peuple ! Exigeons qu'elle ne soit plus l'instrument de la répression sociale mais celui de la volonté populaire !

Pour nous rejoindre ou pour tout renseignement

cercledebouillon@outlook.fr

www.pouruneconstituante.fr



QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un collectif dont les membres militent pour l'élection d'une assemblée constituante au suffrage universel imposée par les citoyens, pour une transformation radicale de nos institutions, et pour l'avènement d'une VI^e République, démocratique écologique et sociale.

Porteurs d'un idéal républicain, nous appelons de nos vœux un sursaut démocratique de nos concitoyens et la création d'assemblées primaires de village ou de quartier. Nous militons pour que les citoyens se réapproprient le fait politique, pour qu'ils se retrouvent en assemblée avec la volonté de débattre et de réfléchir en commun à un projet de société dans la perspective d'un avenir meilleur pour nos enfants et pour notre pauvre planète.

Qu'est-ce qu'une constituante ?

C'est une assemblée spécialement chargée de rédiger une nouvelle Constitution : institutions, mode de désignation des gouvernants, mode d'expression de la souveraineté populaire, principes et valeurs qui gouvernent la société, etc. Une assemblée constituante ne peut pas être octroyée ou accordée par un gouvernement, mais s'imposera par la volonté du peuple.

« La démocratie est un Etat où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut pas faire lui-même. »

Robespierre, Discours sur les principes de morale politique

qui doivent guider la Convention, 7 février 1794

Déclaration des délégués du Comité central de la Commune de Paris qui, une fois avoir pris le pouvoir des mains du gouvernement provisoire non élu, le rendent au peuple et convoquent des élections. Le Comité central se savait illégitime à prendre des décisions sans mandat, dont celle concernant la poursuite ou non de la guerre avec la Prusse, puis l'Empire Allemand.

Réponse: le 21 septembre 1792, ou 1er Vendémiaire An I



QUE NOUS ENSEIGNE LA CRISE SANITAIRE ?

Le 18 mars dernier, la Cour des comptes a publié un rapport dans lequel elle dénonce le manque de moyen en personnel, en matériel, et donc la suppression de lits dans tous les services hospitaliers.

En faisant le choix de s'éloigner des textes fondateurs adoptés à l'unanimité par le Conseil national de la résistance, les gouvernements successifs ont depuis 40 ans asphyxié les services publics, et nous mènent au pied du mur.

LES SERVICES PUBLICS NE SONT PAS UNE MARCHANDISE A ABANDONNER AU SECTEUR PRIVE !!!

Nous, citoyens, demandons un retour aux fondamentaux de la Sécurité Sociale : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », et à un modèle tant vanté de par le monde, qui a fait ses preuves et que les citoyens d'autres pays nous jalouaient. En ce qui concerne les hôpitaux, nous voulons une gestion humaine détachée de la notion de profit, et un maintien du niveau optimum de prise en charge.

Le choix de nos gouvernants d'imposer un état d'urgence sanitaire (dirigé par un conseil de défense !!! maintenant rebaptisé "scientifique"), dont l'utilité pour lutter contre l'épidémie reste à prouver et dont la cohérence nous échappe, ne nous apparaît pas être une réponse adaptée à la crise que nous traversons.

Le gouvernement alimente les peurs et nous soumet à des contraintes telles que le port du masque partout sous peine d'amende, en nous infantilisant et en nous culpabilisant au passage ; il nous a imposé une restriction de nos libertés fondamentales jamais vue en temps de paix : déplacements limités, fermeture des écoles, des lieux culturels, des petits commerces, des cafés et restaurants... parmi une longue liste de décrets liberticides validés par une Assemblée nationale aux ordres de l'exécutif (ce qui est bien-sûr une injure à la démocratie) :

- Restrictions majeures au droit de circuler mais à géométrie variable, plus dures pour les pauvres, laxistes dans les beaux quartiers.
- Atteintes majeures au droit du travail (limitation unilatérale par le patronat des congés et RTT, modification des plannings, augmentation du temps de travail jusqu'à 60 heures par semaine. Le code du travail a été pulvérisé « provisoirement »)

- Interdiction de rassemblements et de manifestations.
- Fermeture des établissements accueillant du public : les permanences physiques de nombreuses associations d'aide aux victimes de violence conjugale, le planning familial, les foyers d'accueil, les structures d'aide sociale à l'enfance. En termes de protection des femmes victimes de violence c'est une catastrophe alors même que parallèlement le confinement a pour conséquence l'augmentation importante des violences intrafamiliales.
- Réduction de l'accès à l'avortement.
- Fermeture des frontières (pensons aux personnes contraintes de fuir leur pays pour des raisons politiques, économiques, pour sauver leur vie ; la situation était déjà dramatique avant l'épidémie mais elle a entraîné une fermeture totale des frontières de la forteresse Europe.
- En prison, aggravation des conditions de détention.
- Fonctionnement d'exception de la justice et violation des droits de la défense. (sources UCL, Montpellier, avril 2020)

Que nous enseigne cette crise sanitaire ? que les services publics ne sont pas à vendre, qu'ils ne doivent pas être gérés comme une entreprise, qu'on ne doit pas les soumettre à des exigences de rentabilité et encore moins aux lois du marché... Que les services publics sont un bien commun et n'ont jamais eu pour but d'être rentables. Que si on avait pris soin de l'hôpital public, cette crise ne serait pas aussi dure à vivre pour les populations, surtout pour les plus démunis de nos concitoyens. Depuis le début du Moyen-Âge, la défense des droits d'usage concernant les communaux, propriétés de la collectivité, a été centrale dans les luttes de la paysannerie contre la voracité des seigneurs féodaux. Dans la course contre la montre qui nous est imposée par un pouvoir bonapartiste (tendance girondine), prenons le relais ! et défendons nos biens communs contre l'appétit des capitalistes.

LES SERVICES PUBLICS NOUS APPARTIENNENT, DEFENDONS-LES ! Décidons ensemble de leur gestion, qui sera collective pour le bien de tous et non privée pour le porte-monnaie de quelques-uns !